

**Etaient présents :**

- BRUSSET Henri
- CAVAGNA Jean-Michel
- GEOFROY Christine
- GRAINDORGE Damien
- GUINET Bernard
- HÄCHLER Marie-Irène
- MONNET Gilles (élu suppléant)
- MOREL Marion
- NICOLAS Maurice (élu référent)

**Etaient excusés :**

- CHAVANNE DURANTE Hélène
- GUILHEN Janine
- MONOT Laetitia
- BRUSSET Nathalie

**Etaient absents :**

- FAVIER Maira
- LOVERA Marie-Thérèse

La séance est ouverte à 19 heures.

La **statue de Bacchus** est entreposée aux services techniques de la commune. Pour l'instant aucune décision n'est envisagée pour une éventuelle installation place Bacchus ou à un autre endroit.

Concernant **l'allumage et l'extinction de l'éclairage public** à plusieurs endroits de la commune, les renseignements sur le mode de réglage et les solutions à apporter ont fait l'objet d'une demande auprès des services techniques.

Réponse des services techniques : les éclairages des candélabres sont gérés par des horloges astronomiques, et ne sont donc pas fonction de la luminosité.

Une extinction automatique est programmée de 23h à 5h du matin sur toute la commune, à l'exception des secteurs où il y a de la vidéosurveillance (RD 1075, RD 40, certains bâtiments). Certaines rues adjacentes à ces grands axes restent éclairées car elles sont commandées par les mêmes armoires.

L'éclairage (soir) et l'extinction (matin) des candélabres sont réglées en fonction des heures de lever/coucher du soleil.

Concernant **le désherbage de la voirie et des trottoirs du lotissement Champ Verdet**, les services techniques interviennent sur les espaces publics deux à trois fois par semaine en fonction de leurs autres obligations. La fréquence peut être moindre dans les lotissements ou rues moins denses ou moins fréquentées.

L'application de la règle du zéro phyto nous oblige à être un peu plus tolérant avec les adventices (*mauvaises herbes*) tant qu'elles ne représentent pas un danger (*baisse de la visibilité, diminution du gabarit de la voie...*). Il appartient à chacun de donner un coup de main aux services techniques en entretenant devant chez eux.

Les haies gênant le passage des piétons sur les trottoirs rue du Vienney ont été signalé et la taille de ces dernières a été faite.

Concernant **les horaires des bus**, il existe un service essentiellement destiné au transport scolaire mais pouvant être utilisé par tous les habitants. Il est assuré par les cars "Trans-Isère". En dehors des périodes scolaires, l'offre est beaucoup plus limitée. Il a été demandé à la Commune de faire figurer sur son site internet les horaires des bus ou un lien avec le site de Trans-Isère.

Pour les personnes à mobilité réduite n'ayant pas de véhicule adapté, il est possible de louer un véhicule de l'association ISA (Morestel /Creys).

### **Sortie du parking de La Liberté**

Il est proposé de modifier la sortie du parking de La Liberté en supprimant le sens interdit sur la rue de l'Hôtel de Ville.

La Commune répond que la sortie sur la rue de l'Hôtel de Ville serait trop dangereuse en l'absence de visibilité.

Le conseil de quartier maintient sa proposition en argumentant sur la valeur écologique de cette proposition, qui éviterait pour un certain nombre d'usagers de faire le tour du centre-ville à chaque fois qu'ils utilisent ce parking.

Concernant le manque de visibilité à la sortie rue de l'Hôtel de Ville il est proposé d'installer un miroir.

### **Organisation des kermesses et autres manifestations dans les écoles**

Il est précisé que la Commune n'a aucune autorité sur le personnel enseignant. De ce fait, ce dernier est seul décisionnaire pour l'organisation d'une kermesse de fin d'année.

La compétence communale au sein de l'école se limite au personnel (ATSEM, périscolaire et entretien) et aux locaux.

### **Friche MERMET Route du Jalérieu**

Ce site est une propriété privée.

La réhabilitation de ce site nécessite d'importants travaux de dépollution, de désamiantage et de déconstruction. Le montant de ces opérations est très élevé.

Il y a quelques années la commune avait fait une proposition d'acquisition à l'entreprise MERMET qui a été refusée. La Commune reste vigilante sur ce dossier.

### **Question sur la communication de la commune**

Le constat est fait qu'un gros travail reste à effectuer pour améliorer la communication dans son ensemble.

Il serait souhaitable d'ajouter un média pour compléter le site internet, le FACEBOOK de la commune et la revue "Vie Citoyenne".

L'application « Illiwap.com/fr » pourrait être une bonne solution pour compléter les moyens de communication déjà en place.

### **Questions diverses**

- Le bloc de béton devant la caisse d'épargne est régulièrement déplacé => la remontée d'information sera effectuée auprès des services techniques afin qu'ils trouvent une solution pérenne.
- Insécurité et nuisances sonores rue du Maître dûes à la vitesse excessive => la mise en place de passages surélevés et/ou de chicanes n'est pas appropriée du fait du passage des transports scolaires. La proposition de l'installation d'un radar pédagogique sera demandée.

- « Isère fibre » organisme départemental finalise le réseau de la fibre. Le raccordement individuel se fait auprès de chaque opérateur. Les renseignements concernant la mise en service est disponible sur le site internet de « Isère fibre ».
- Concernant le devenir du bar des platanes et d'autres commerces, la Commune ne peut pas obliger les propriétaires à vendre ou à louer leurs biens.
- La vogue de la saint Pierre est une manifestation ancrée depuis plusieurs décennies dans la vie communale et doit perdurer. Le nécessaire sera fait concernant le bruit de la musique dépassant les heures autorisées par la loi. Les habitants sont invités à contacter la Police Municipale en cas de problème en semaine et en journée et la Gendarmerie le reste du temps.
- Pour le débroussaillage du transformateur électrique Chemin des vignes, la remontée d'information a été faite auprès de « ENEDIS ».
- Suite à plusieurs commentaires parus sur FACEBOOK au sujet de la fête de la musique, les précisions suivantes ont été apportées :
  - La décision prise était d'organiser cette fête fidèle à l'esprit d'origine de son créateur, Monsieur Jack LANG ;
  - les associations de la commune ont été sollicitées pour participer. Très peu d'entre elles ont répondu favorablement.
  - la commune précise que toutes les associations ont été prévenues par mail. Si toutefois certaines associations n'ont pas reçu ce mail, qu'elles n'hésitent pas à contacter la mairie (service des affaires générales) pour faire valider une adresse mail.
  - La réussite de cette manifestation dépend de l'implication et de la bonne volonté de tout le monde.

La séance est levée à 21h10.